

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Kühlmittel JM Uni, gebrauchsfertig**

Date de révision: 21.08.2023

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

JMC Kühlmittel JM Uni, gebrauchsfertig

UFI: U9DG-48QK-UG0Q-7WHW

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange

Antigel

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Johannes J. Matthies GmbH & Co. KG  
Rue: Hammerbrookstr. 97  
Lieu: D-20097 Hamburg  
Téléphone: + 49 (0) 40 2 37 21-0  
e-mail: info@matthies.de  
Internet: www.matthies.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** + 49 (0) 40 2 37 21-0**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4; H302

STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

éthylène-glycol

Mention  
d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H373

Les ingestions répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Kühlmittel JM Uni, gebrauchsfertig**

Date de révision: 21.08.2023

Page 2 de 9

P330 malaise.  
Rincer la bouche.  
P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**2.3. Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB: non applicable

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
107-21-1	éthylène-glycol			45 - 47,5 %
	203-473-3	603-027-00-1		
	Acute Tox. 4, STOT RE 2; H302 H373			
12045-78-2	potassium tetraborate			0,125 - 0,25 %
	215-575-5			
	Repr. 2; H361d			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
107-21-1	203-473-3	éthylène-glycol	45 - 47,5 %
	dermique: DL50 = > 3500 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg		
12045-78-2	215-575-5	potassium tetraborate	0,125 - 0,25 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Le produit n'est pas: non irritant.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir.

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Kühlmittel JM Uni, gebrauchsfertig**

Date de révision: 21.08.2023

Page 3 de 9

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique. Monoxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Combinaison complète de protection

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Assurer une aération suffisante.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

**Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection personnel.

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Assurer une aération suffisante.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

À conserver au frais et au sec.

Assurer une aération suffisante. Éviter de: génération/formation d'aérosols.

**Préventions des incendies et explosion**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Kühlmittel JM Uni, gebrauchsfertig**

Date de révision: 21.08.2023

Page 4 de 9

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

aucune/aucun

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Antigel

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
107-21-1	Ethylèneglycol (vapeur)	20	52		VME (8 h)	
		40	104		VLE (15 min)	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

**Mesures d'hygiène**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Conserver les vêtements de travail à part.

**Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), PVA (alcool polyvinylique), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), Caoutchouc butyle

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

à court terme: Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A/P2

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: : Appareil de protection respiratoire autonome

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:

Liquide

Couleur:

divers

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Kühlmittel JM Uni, gebrauchsfertig**

Date de révision: 21.08.2023

Page 5 de 9

Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
pH-Valeur:	7,5 - 8,5
<b>Modification d'état</b>	
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	111 °C
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	> 400 °C
Température de décomposition:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,0641 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	complètement miscible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	Eau: > 20 %

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.  
Conserver à l'écart de la chaleur.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions avec: Acides, alcalies (bases), Comburant.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 1052,6 mg/kg

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Kühlmittel JM Uni, gebrauchsfertig**

Date de révision: 21.08.2023

Page 6 de 9

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
107-21-1	éthylène-glycol				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	cutanée	DL50 > 3500 mg/kg	Lapin	Producteur	
12045-78-2	potassium tetraborate				
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	Producteur	

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (éthylène-glycol)

Organes concernés: reins

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

aucune/aucun

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Kühlmittel JM Uni, gebrauchsfertig**

Date de révision: 21.08.2023

Page 7 de 9

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Collecter les déchets séparément. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

160114 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08); antigels contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

160114 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08); antigels contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Kühlmittel JM Uni, gebrauchsfertig**

Date de révision: 21.08.2023

Page 8 de 9

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2010/75/UE (COV):

0 %

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

**Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

M-Factor: Multiplication Factor

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Kühlmittel JM Uni, gebrauchsfertig**

Date de révision: 21.08.2023

Page 9 de 9

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
TI: Technical Instructions  
DGR: Dangerous Goods Regulations  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
EG or EC: European Community  
IE: Industrial Emissions  
SVHC: Substance of Very High Concern

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Les ingestions répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*